

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE  
DE NEGOCIATION DES SOCIETES  
COOPERATIVES D'HLM**

---

**Procès verbal de la réunion du 10 juin 2010**

La Commission Paritaire Nationale s'est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8<sup>ème</sup>, le 10 juin 2010, à 13 heures 30, salle Sellier.

**Etaient présents :**

Collège employeurs : M. Gilbert BAUX (SCP Maison Ardennaise),  
M. François BOURRET (SCP Le Toit Bourguignon),  
M. Pascal MASSON (SCP Habitation Familiale),  
Mme Isabelle ROUDIL (Fédération des coopératives  
d'Hlm).

Collèges salariés :

M. Hassen HAMADACHE (CFDT),  
M. Patrice LANGINIER (CGT),  
Mme Claudine MARIE-NERON (FO),  
M. Paul MICHAUX (SNP Coop.),  
Mme Sylvette PREVEL (CGT),  
Mme Jocelyne SYLVA (SNUHAB-CGC).

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par Mme Saleha DRICI, Expert-Juriste droit social à l'Union sociale pour l'habitat.

**Etaient invités :** Mme Sophie GAILLIARD-LAINNE, consultante

**Etaient absents ou excusés :** M. André ALQUIER (SCP de l'Aude), M. Jean Jacques BAGHDIKIAN (FO), M. Bernard BLONDEL (CFTC), M. Jean BROCAIL (SCP CLéome), Mme Monique CHAZAL (SNUHAB-CGC), M. JANSSENS (SNP), M. Vincent LOURIER (Fédération nationale des coopératives d'Hlm), Mme PAPIN (CFDT).

---

**ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du PV de la CPNEF du 11 mai 2010.**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**2) Suite du travail sur la grille de classification avec le cabinet Bouteille**



Après un exercice visant à appliquer les différents critères sur deux fiches métiers (comptable et monteur d'opérations), Mme Sophie Gailliard (cabinet Bouteille) présente la proposition de guide pour l'application de la nouvelle classification (c.f: relevé de décision ci-joint).

### **3) Approbation de l'accord d'entreprise sur le compte Epargne temps de la coopérative Colmar habitat.**

Le collège Salariés émet les remarques et questions suivantes sur l'accord collectif :

- article 1 : la mention « augmenter le pouvoir d'achat » n'est pas appropriée, un CET n'ayant pas pour objet d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés ;
- article 3 : quelle procédure de mise en place et quelle communication lors de l'ouverture d'un CET ?
- article 4 :
  - Le terme « additif » est inapproprié, il s'agit plutôt d'un avenant ;
  - Par ailleurs, il convient de rajouter « ou 12 jours ouvrables » suite à « 10 jours ouvrés » (point 4.1) ;
  - La date du 30 juin 2010 pose problème au regard de la non approbation de l'accord collectif (point 4.1) ;
  - Dans l'alimentation du compte par des éléments de salaire (point 4.3), s'agit-il de la prime d'ancienneté mensuelle ou annuelle ?
  - Quel est le salaire de référence visé dans le point 4.4 : s'agit-il du salaire de base ?
- article 5 :
  - Le terme « gravement » est de trop dans le congé pour conjoint ou enfant gravement malade (point 5.1) ;
  - Le point 5.2 « délai et procédure d'utilisation du CET » est trop restrictif : pourquoi un congé d'une durée minimale de 5 jours ? Les préavis de 1 mois et 3 mois sont disproportionnés et incohérent au regard d'un recours pour un congé enfant malade par exemple. Pourquoi l'employeur peut-il ajourner la cessation progressive d'activité ? Dans le 3<sup>ème</sup> alinéa, à quoi est équivalente la rémunération prévue au retour du salarié ?
  - Dans le point 5.3, quel est le « salaire brut mensuel de base majoré de l'ancienneté » : celui du salarié à son départ ou à son retour de congé ?
- article 6 : la notion d'abondement n'est pas évoquée : quelle est la plus-value pour le salarié ?
- article 10 : il convient d'indiquer une date plus précise quant à l'information du salarié sur l'état de son CET.

Isabelle ROUDIL informe le collège Salariés qu'un compte rendu sera fait à Colmar Habitat qui apportera les réponses à ces questions. L'accord sera donc étudié à nouveau lors de la prochaine CPNEF.

### **4) Questions diverses**

- Motion de soutien à l'initiative du collège Salariés :



« LA CPNEF des coopératives réunie ce jour soutient le dossier de demande d'agrément du collecteur Habitat Formation des acteurs de la ville. Habitat Formation, organisme paritaire, doit rester notre outil privilégié de la gestion et la maîtrise des fonds de formation professionnelle. »

- La prochaine réunion de la CPNEF se tiendra le 13 septembre 2010.

Fin de séance.

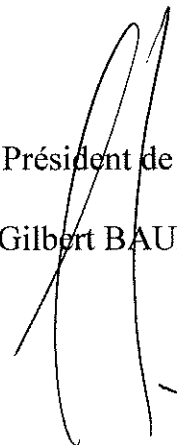
La Secrétaire,

Mme Saleha DRICI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Saleha', written over a horizontal line.

Le Président de séance,

M Gilbert BAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilbert Baux', written over a horizontal line.